



Déclaration CGT – CTM du 22 mars 2022

Monsieur le secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Une première remarque sur l'ordre du jour. Nous pensions demander l'inversion des points 3 et 5. Ce point n°3 sur le RSU* étant simplement pour information. A la réflexion nous ne demanderons pas cette inversion, en revanche, le temps consacré à la présentation du RSU nous semble insuffisant et nous vous demandons dès à présent la convocation d'un CTM sur une demie journée uniquement consacré à ce point.

En préalable puisque des annonces doivent être faites prochainement sur une revalorisation du point d'indice, nous vous rappelons ici les revendications de la CGT, à savoir l'augmentation de 10% de la valeur du point d'indice (hors inflation) ainsi qu'une refonte des grilles indiciaires.

Le premier point de notre déclaration liminaire concernera **la situation dans les DIR et plus largement les conditions de travail des personnels d'exploitation.**

Depuis le mois de décembre 2021, ce sont plus de 30 accidents dans l'exercice de leurs missions qui ont touché ces agents, entraînant 3 décès et plusieurs blessés. cette situation n'est plus tolérable. Notre fédération, et le syndicat SNPTRI vous alertent depuis des années sur les conséquences des réorganisations successives et des réductions d'effectifs dans les DIR sur les conditions de travail et la sécurité des agents. Vous êtes pour partie responsable des drames que nous connaissons aujourd'hui.

Nous vous demandons l'arrêt immédiat des réductions d'effectifs dans les DIR et d'engager des recrutements à l'image de ce qui semble se dessiner à la DIR Centre Ouest, vous nous en direz sûrement plus sur ce sujet dans les réponses que vous nous ferez ici. Nous vous suggérons de ne pas « jouer la montre » sur ce sujet en attendant le transfert de ces missions aux collectivités prévus par la loi 3DS. Un mouvement social d'ampleur est en train de voir le jour dans les DIR à l'image de ce qui se passe actuellement à la DIR Centre Ouest. Ne le négligez pas.

Enfin, sur ce point, ce CTM vous donne l'occasion de nous informer sur les actions engagées dans le cadre de ce transfert, désignation d'un chargé de mission comme nous l'avons demandé et précisions sur le calendrier.

(...)

La situation au CEREMA

Depuis 2 ans tous les rapports et audits convergent dans le même sens sur la situation au Cerema après le plan de restructuration Cerem'avenir.

Celui du juin 2021 du CGEDD/IGA, commandé par la ministre, souligne "l'indispensable stabilisation des moyens de production de l'établissement, ainsi que la restauration de sa capacité d'investissement" comme pré-requis à l'ouverture du Cerema pour être "un garant de la neutralité de l'ingénierie territoriale, identifiée comme l'ingénierie des ingénieries territoriales". "Le maintien du modèle économique actuel, même sur une base stabilisée, n'offre aucune capacité de développement significatif des activités au profit des collectivités locales et pourrait même compromettre à très court terme la quasi-régie actuelle pour le compte de l'Etat".

Celui de la Cour des comptes du 10 mars pointe que "l'Etat s'avère dorénavant mal armé pour assurer sa mission de conseil et d'appui pour la gestion des réseaux ... En particulier, le Cerema, devenu sa principale composante et soumis à une continuelle réduction de ses crédits, a connu une grave crise de gouvernance et tente encore aujourd'hui de se restructurer. Il est de moins en moins en mesure de répondre aux besoins d'expertise sur l'ensemble du territoire. Cette politique d'attrition est devenue contradictoire avec la priorité officiellement donnée à l'amélioration de l'entretien des infrastructures".

L'avis du Conseil National de la Transition Ecologique (CNTE) sur le deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2) rendu hier, alerte une nouvelle fois dans sa recommandation N°7, sur la poursuite des suppressions d'emplois en matière d'expertise, de connaissance et d'ingénierie au service du public et des territoires pour l'application du PNACC2, notamment le Cerema comme déjà signalé dans son avis 202-02 sur le même plan.

La devise de l'établissement « *tant que le climat changera, le Cerema agira* » est totalement inepte en la circonstance faute de moyens suffisants.

Nous tenons par ailleurs à dénoncer le saccage du de l'établissement au travers de nombreuses conventions de partenariat avec le secteur privé, y compris sur des domaines en concurrence, sans aucune transparence après avoir introduit dans le conseil d'administration par exemple le syndicat des bureaux d'études privés.

La loi 3DS, prévoit de renforcer l'ouverture du Cerema aux collectivités. Mais le rapport de la cours des compte relève "les insuffisances ou l'absence d'une expertise privée, en particulier dans certains domaines ou territoires, l'effort programmé par l'État dans la loi d'orientation des mobilités de 2019 (LOM) en faveur de l'entretien routier, ainsi que l'attachement de nombreux gestionnaires routiers, au niveau local, à la possibilité de recourir à des techniciens compétents et impartiaux justifient une stabilisation voire un renforcement des effectifs « routiers » du Cerema, dans un secteur qui a longtemps constitué une filière d'excellence française".

L'expertise publique dans les domaines routiers ou en faveur d'une action de la lutte contre le changement climatique sont à un tournant historique. Le Cerema n'a plus les moyens suffisants pour répondre aux besoins.

[Que répond le ministère face à ces nombreuses alertes, qui n'émanent plus seulement des représentants du personnel de l'établissement dans les domaines routier et climatique ?](#)

En outre, la loi 3DS doit être complété par un décret en cours d'élaboration pour le Cerema. Comme ce fût le cas à sa création, nous exigeons que ce décret soit soumis au CT de l'établissement et au CT ministériel.

[Quand comptez-vous consulter les représentants du personnel ?](#)

La situation du Cerema illustre parfaitement, ce qui se passe dans les établissements publics du programme 159 (IGN, Météo et Cerema), mais aussi à VNF, l'OFB, l'ADEME, ...

Les recrutements au ministère

Nous vous avons saisi par courrier en date du 18 mars sur une annonce faite par Pôle emploi du recrutement d'un contrôleur des transports terrestres et d'un chef de l'unité transports à la DEAL de la Martinique, annonce parue début mars. Nous attendons ici des explications de votre part sur cette annonce.

Certes nous avons bien compris que la loi du 6 août 2019 permet le recrutement « d'agents publics » contractuels sur des emplois permanents, mais vous admettez que celle-ci pose question.

Les seuls agents publics habilités à effectuer les contrôles sur route et en entreprise sont des fonctionnaires du ministère de la transition écologiques **formés et assermentés**.

Comment imaginez-vous recruter un agent public pour un CDD de 3 ans et qui remplisse ces conditions d'habilitation et d'assermentation ?

De plus, cette annonce faisant état d'une expérience obligatoire de deux ans, elle ne peut que s'adresser à un CTT fonctionnaire titulaire, puisqu'ils sont les seuls à remplir cette condition.

Ces postes auraient-ils été publiés en interne sans trouver preneur ? Nous en doutons.

[Nous vous demandons de procéder au retrait immédiat de cette annonce par Pôle emploi Martinique.](#)

Les agents CTT originaires d'outre mer qui souhaitent rejoindre leurs départements d'origine existent. Ils apprécieront.

Recours aux cabinets privés

Nous avons demandé au cours du CTM du mois de juillet dernier la production par vos services et à destination des élus représentant du personnel d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées par le ministère pour le recours à des cabinets privés au cours des vingt dernières années. En réponse, votre prédécesseur nous indiquait que la demande sur une période de vingt années serait impossible à satisfaire et s'était engagée à faire ce travail sur une période plus courte, possiblement cinq ans. Ce point pouvant faire l'objet d'une information régulière du CTM précisait-elle.

L'actualité et les dernières informations sur les pratique du cabinet McKinsey nous renforce dans notre demande, notre ministère étant, semble-t-il un gros consommateur de ce type de prestations.

Plusieurs questions rapidement

Qu'en est-il du guide RH promis par Bercy pour le mois de février sur les conséquences du transfert des CPCPM vers les centres de gestion financière ?

Droit à la déconnexion : suite à la signature du protocole d'accord sur le télétravail au ministère, vous vous êtes engagé à tenir des réunions de travail « avant l'été » sur le droit à la déconnexion. L'été approche, où en êtes-vous ?

Enfin, et pour terminer, vous avez reçu hier une sollicitation de notre syndicat de la DREAL Grand-Est vous demandant de diligenter une enquête administrative dans ce service et de prendre des mesures conservatoires afin de rétablir des conditions de travail saines dans ce service. La gravité de la situation nous conduit à solliciter dans les meilleurs délais, si possible sous quinzaine, une audience pour faire le point avec vous sur une affaire qui n'a que trop duré.

Je vous remercie de votre attention et des réponses que vous apporterez à nos questionnements.